

SEANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2013

Le VINGT SEPTEMBRE DEUX MILLE TREIZE à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CASSIEN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Maurice BERTHET, Maire.

Étaient présents: Daniel AILLOUD, Alain BERTHET, Maurice BERTHET, Sylvie BURLON, Michèle DESCOTES, Christine FESTAZ, Brigitte GALLOIS, Bernard GERMAIN, Guy GUILMEAU, Max JOSSERAND, Marie-Geneviève MOREAU, Christine MOULIN, Fabien SILLON.

Étaient absents : Frédérick COTTAVE ; Daniel CHARAMELET a donné pouvoir à Guy GUILMEAU

Date de convocation : 13 septembre 2013

Ordre du jour : 1- Affaires Financières : virement de crédits 2- CAPV : commission charges transférées 3- Affaires scolaires : convention Voiron pour enfants en CLIS, le point sur la rentrée

4- Travaux et Bâtiments : utilisation gymnase par Commune de Renage, problème nettoyage vestiaires visiteurs du gymnase, annulation danses, travaux église 5- Urbanisme : PLU St Blaise, dossiers examinés, DIA 6- Divers

Secrétaire de séance : Christine FESTAZ

Date d'affichage du compte-rendu : 27 septembre 2013

=====

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 19 juillet 2013 est approuvé

DELIBERATION 2013-029-- DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET 2013

Suite à un cas de force majeure (décès), une personne a annulé la réservation de la salle socio-culturelle, et il convient, comme le prévoit le règlement, de lui rembourser l'acompte versé.

Pour cela il est nécessaire d'ouvrir un crédit budgétaire

Elle propose le virement de crédits ci-dessous qui est approuvé par le conseil municipal.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673-Titres annulés		100.00
D 6236 catalogue et imprimés	100.00	

DELIBERATION 2013-030-- CAPV -ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le Maire rappelle que :

- la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 25 juin 2013 afin de réactualiser le montant de l'attribution de compensation versé à la commune de La Buisse suite à la mise en place d'une permanence d'architecte conseil du CAUE à La Buisse. En effet, à l'occasion de nouveaux transferts de charges ou de compétences, le tableau de l'Attribution de Compensation doit être modifié.

-l'évaluation des charges transférées et l'impact sur l'attribution de compensation ont fait l'objet d'un rapport adopté par la CLECT

- cependant, pour que les décisions prises par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées soient exécutoires, elles doivent faire l'objet d'une délibération de chaque commune et la majorité qualifiée est requise (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou moitié des communes représentant 2/3 de la population et la ville la plus importante).

-l'adoption de ce rapport par les communes permettra au Pays Voironnais de notifier par délibération le montant de l'attribution de compensation modifié.

Le Maire procède à la lecture du rapport et précise le nouveau montant de l'attribution de compensation (tableau en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE ce rapport.

DELIBERATION 2013-031--PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION EN CLIS A VOIRON :

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de VOIRON concernant la participation aux frais de scolarisation des enfants en CLIS Pour l'année scolaire 2012/2013 et présente la convention afférente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** de participer pour une somme 350 € par élève scolarisé à et **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

DELIBERATION 2013-032-- LOCATION DU GYMNASSE ANDRE GUILLERMOZ A LA COMMUNE DE RENAGE

Le Maire donne lecture du courrier de Madame le Maire de RENAGE, sollicitant la commune pour la mise à disposition du gymnase André Guillermoz, pour la pratique de basket, par l'Association Basket Club de Renage, en septembre et octobre 2013, le gymanse de Renage étant en travaux.

Cette activité utiliserait le gymnase les mardis de 20 h à 22 h, jeudi de 18 h à 22 h, et vendredi de 20h30 à 22 h.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable à cette demande,
- **FIXE** le coût de la location à 13.50 € (treize euros 50) de l'heure,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

La séance est levée à 21 h

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Maurice BERTHET			
Daniel CHARAMELET	POUVOIR À G.GUILMEAU	Michèle DESCOTES	
Daniel AILLOUD		Christine FESTAZ	
Christine MOULIN		Brigitte GALLOIS	
Guy GUILMEAU		Bernard GERMAIN	
Alain BERTHET		Marie-Geneviève MOREAU	
Sylvie BURLON		Max JOSSERAND	
Frédéric COTTAVE	ABSENT	Fabien SILLON	